



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

ECOLE PAUL LE FLEM

-

20 TER RUE AU PREVOT
35410 CHATEAUGIRON

-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/08/2020

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les modalités de calcul des subventions d'exploitation, ainsi que leur ventilation sur les années 2019 et 2020 (notamment les reports en produits constatés d'avance) respectent les conventions de financements et la périodicité de l'exercice comptable de l'Association. Le rattachement des produits à l'exercice 2019-2020 ne présente pas d'anomalies significatives.

La gestion des subventions d'investissements a été analysée et reste conforme à la réglementation comptable, ainsi qu'à l'évolution des actifs immobilisés de l'association. Nous nous sommes assurés de la réalité des sommes enregistrées, ainsi que de la mesure des reprises au compte de résultat.

Les provisions pour risques et charges ont été analysées et ne présentent pas de changements de méthodes. Elles sont cohérentes et justifiées.

La dépréciation du stock de produits finis constatée à la clôture de l'exercice répond à la nécessité de prendre en compte la valeur d'utilité des costumes, acquis et confectionnés spécifiquement pour l'association, dans un contexte sanitaire particulier.

Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/09/2019 Au 31/08/2020			Du 01/09/2018 Au 31/08/2019	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
État exprimé en €						
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de recherche et de développement	AD		AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes	AL		AM		
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	140 499,09	AU	109 480,40	31 018,69
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
Immobilisations Financieres						
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH	200,00	BI	200,00	2 700,00	
TOTAL (II)	BJ	140 699,09	BK	109 480,40	31 218,69	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ	3 387,40	-3 387,40
	Produits intermédiaires et finis	BR	3 387,40	BS		3 387,40
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	19 840,72	CA	19 840,72	13 132,31
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités	CF	171 541,95	CG	171 541,95	146 474,87	
Charges constatées d'avance (3)	CH	985,39	CI	985,39	975,36	
TOTAL (III)	CJ	195 755,46	CK	3 387,40	192 368,06	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL				
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL ACTIF	CO	336 454,55	1A	112 867,80	223 586,75	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

CAFEX
Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

**Du 01/09/2019
Au 31/08/2020**
**Du 01/09/2018
Au 31/08/2019**

		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD	-3 826,20	FE		FF	-3 826,20	-3 418,00
	Biens							
	Services	FG	293 990,83	FH		FI	293 990,83	280 985,71
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	290 164,63	FK		FL	290 164,63	277 567,71
	Production stockée					FM	3 387,40	
	Production immobilisée					FN		
	Subvention d'exploitation					FO	263 220,31	256 210,63
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	6 899,78	5 564,85
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 759,36	14 360,94
Total des produits d'exploitation (2)						FR	579 431,48	553 704,13
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU		
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	46 817,36	49 624,89
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	13 414,85	10 810,57
	Salaires et traitements					FY	378 919,22	371 830,01
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	95 406,12	108 758,98
	Dotations aux amortissements					GA	6 281,77	5 365,09
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations					GB		
	- sur actif circulant					GC		
	- pour risques et charges					GD	3 387,40	
Autres charges (12)					GE	2 361,40	521,24	
Total des charges d'exploitation (4)						GF	546 588,12	546 910,78
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	32 843,36	6 793,35
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 072,09	655,01
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers						GP	1 072,09	655,01
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1,02	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières						GU	1,02	0,00
RESULTAT FINANCIER						GV	1 071,07	655,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	33 914,43	7 448,36

CAFEX
Commissaire aux Comptes

École Paul LE FLEM
Musique – Danse – Théâtre
20ter rue au prévôt
35410 – CHATEAUGIRON

Siret : 33813927200037

APE : 8552Z

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Arrêtés au 31 août 2020

Exercice de 12 mois du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Objet social et activités

L'association « École Paul LE FLEM Musique, danse et théâtre » a pour objet l'éducation et l'enseignement artistiques en musique, danse et théâtre ainsi que l'organisation d'activités et de manifestations concernant ces disciplines.

Pour la réalisation de cet objectif, l'association emploie du personnel enseignant spécialisé ainsi que du personnel administratif. Des bénévoles peuvent ponctuellement intervenir dans des domaines autre que pédagogiques (logistique, accueil, secrétariat)
Des locaux sont mis à la disposition de l'association par le Pays de Châteaugiron Communauté.

Règles Générales

L'élaboration et la présentation des comptes annuels suivent le règlement ANC 2014-03 complété par le règlement CRC 99.01.

Les comptes sont établis dans une optique de continuité d'exploitation, dans le respect de séparation des exercices et sur la base des coûts historiques.

Compte tenu de sa taille, l'association peut présenter une annexe comptable simplifiée.

Changement de méthode, d'estimation et de modalités d'application

Par rapport à l'exercice précédent, il n'y a pas eu de changement de méthode et d'estimation pour l'exercice 2019/20.

Informations à caractère fiscal

L'association est une association de type « loi 1901 » à but non lucratif.

L'activité de l'association n'est pas commerciale du fait de la nature de son activité d'utilité sociale.

Sa gestion est désintéressée et l'association a été reconnue comme Organisme d'Intérêt Général le 06 juillet 2012.

CAFEX
Commissaire aux Comptes

- la valeur comptable des actifs et des passifs ;
- la dépréciation des créances clients ;
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- le chiffre d'affaires.

- **Créances**

Le principal poste des créances concerne les subventions à recevoir.

Ces subventions sont la conséquence des conventions qui lient l'association et ses principaux partenaires financeurs : Le Pays de Châteaugiron Communauté et le Département d'Ille et Vilaine.

Au 31.08.20, une subvention complémentaire d'aide à l'emploi administratif était attendue de la part du Pays de Châteaugiron Communauté pour un montant de : 1 604.00€

Ainsi que le solde de la compensation des dépenses en fluides 19.20 pour un montant de : 4 048.99€

Le solde de la subvention allouée par le Département pour l'activité Musique à l'école sur l'année 2019/20 était aussi attendu au 31.08.20 pour 4 986.45€.

Le poste « débiteurs divers » représente :

- Une créance sur Uniformation pour 8 885€. Il s'agit de formations en attente de remboursement.
- Des cotisations 2019/20 payées après le 31.08.20 pour 175€.
- Une saisie-arrêt sur salaire de 59€ remboursée par le salarié en septembre 2020.

- **Trésorerie**

Au 31.08.20, l'encours de trésorerie était relativement important avec un avoir de 171 541.95€. Cela est dû au versement en juillet et août 2020 du solde de la subvention de fonctionnement ainsi que de la subvention exceptionnelle d'investissement octroyée par le Pays de Châteaugiron Communauté.

- **Dettes**

Les « dettes sociales » représentent principalement les cotisations sociales du dernier mois ou trimestre non encore réglées au 31.08.20, ainsi que les provisions pour congés à payer et les charges qui s'y rattachent.

Les « créditeurs divers » représentent :

- Des cotisations déjà perçues pour l'année 2020/21 pour 150€.
- Une dette de 1 295.77€ pour des indemnités reçues de la CPAM pour un motif contesté. Cette somme pourrait donner lieu à un remboursement à la CPAM
- Des versements à potentiellement restituer pour un montant de 170.15€

- **Origines et ventilation des subventions**

Voir Tableau Annexe 3

- **Engagements hors-bilan**

Engagements reçus

Au 31.08.20, l'association ne détenait plus de chèques de caution liés à la location d'instrument, ceux-ci ayant été rendus au plus tard fin août 2020. Ces chèques provenaient des élèves de l'école à qui un instrument a été prêté ou loué. Les chèques sont rendus lors de la restitution de l'instrument en bon état.

L'association n'a pas de chèque de caution en sa possession au 31.08.20

- **Affectation du résultat 2018/19**

Lors de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2019, il a été décidé de d'affecter le résultat excédentaire 2018/19 de 9 605.73€ en « report à nouveau ». Par conséquent, le report à nouveau devient excédentaire de 5 944.26€

- **Les charges et produits exceptionnels ou antérieurs**

Charges et produits exceptionnels

- Produits exceptionnels pour 540€ - (transfert de charges exceptionnelles)
Remboursement assurance instrument détruit
 - *saxophone pour 540€*
- Charges exceptionnelles
Mise au rebut saxophone détruit pour 252€

Charges et produits sur exercices antérieurs

- Charges sur exercices antérieurs pour 230.88€
 - *Régularisation Urssaf année 18.19 pour 62€*
 - *Provisions insuffisantes exercice 18/19 pour 60€*
 - *Reste à charge sur costumes danse 18.19 pour 19.94€*
 - *Régularisation AG2R année 18.19 pour 88.94€*
- Produits sur exercice antérieurs pour 7€
 - *Vente DVD spectacle 18.19 oublié pour 7€*

- **Salaires des cadres de l'association**

Le montant de la rémunération brute des salaires des cadres dirigeants de l'association qui devrait être mentionné en vertu de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 ne sera pas divulgué car cela équivaldrait à donner le salaire d'une seule personne.

ANNEXE 1

Tableau des amortissements en cours						
Rubriques	concerné 19/20	bien concerné	Valeur d'achat	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulé au 31,08,20	Valeur nette comptable au 31,08,20
instruments de musique		Contrebasses Schönberg	1 688,00	168,80	1 688,00	-
		Contrebasse Palatino	580,00	58,00	580,00	-
		Harpe Camac	1 090,00	109,00	872,00	218,00
		Contrebasses LM	1 183,00	118,30	946,40	236,60
		xylophone	309,00	30,90	216,30	92,70
		violoncelle	575,00	57,50	402,50	172,50
		violons-violoncelle	561,00	56,10	336,60	224,40
		saxo-clarinettes-cornets	1 940,00	212,00	1 164,00	776,00
		saxo-clarinettes occas.	770,00	77,00	462,00	308,00
		trombones-guitares	474,00	47,40	284,40	189,60
		flûte traversière	390,00	39,00	234,00	156,00
		flûte traversière	385,00	38,50	154,00	231,00
		1 piano numérique	551,65	110,33	413,74	137,91
		1 guit. basse+ 2 trombones	552,44	55,24	165,72	386,72
		1 violon 1/2 occ.	230,00	23,00	59,42	170,58
		1 violoncelle LM occ.	578,00	57,80	158,95	419,05
		1 contrebasse 1/16 occ	750,00	75,00	187,50	562,50
		4 becs de saxo	516,30	51,63	129,08	387,22
		1 alto 1/2 LM	445,00	44,50	111,25	333,75
		1 kit de transport batterie	301,80	30,18	75,45	226,35
		1 violon 3/4 occ.	300,00	30,00	65,00	235,00
		7 instrum. Occ	2 000,00	200,00	400,00	1 600,00
		2 saxos	1 880,00	188,00	360,00	1 520,00
		1cb,3 altos,3vlc	6 137,00	613,70	1 125,10	5 011,90
		1clv Alesis	247,20	24,72	35,02	212,18
		1 Cb 1/8	1 742,00	174,20	203,20	1 538,80
	x	1cornet+1cl+1sax	1 600,00	146,67	146,67	1 453,33
	x	2 pianos	6 000,00	500,00	500,00	5 500,00
	x	1 malle +20 pupitres de voyage	1 609,08	93,86	93,86	1 515,22
	x	1 cor petites mains	200,00	3,33	3,33	196,67
	x	1 violoncelle 3/4	300,00	2,50	2,50	297,50
		écart sur immo antérieures				74,41
		<i>sous-total</i>	<i>35 885,47</i>	<i>3 437,16</i>	<i>11 575,99</i>	<i>24 383,89</i>
matériel son et vidéo		2 sonos actives	1 021,70	204,34	766,27	255,43
		ensemble projecteurs	1 572,84	314,57	1 179,64	393,20
		2 amplis guit.+1 ampli bass	1 077,30	215,46	807,98	269,32
		1 caisson de basse	979,00	195,80	734,25	244,75
		1 console de mixage	459,00	91,80	344,25	114,75
		1 enceinte rokit + 2 enregist	659,60	65,96	76,96	582,64
		1 enceinte rokit	123,60	12,36	17,51	106,09
	x	4 enceint+1 micro+1 carte son	958,55	175,73	175,73	782,82
	x	8 micros + pieds	1 072,73	160,91	160,91	911,82
	x	1 console numérique	518,00	94,97	94,97	423,03
	x	1 lecteur CD+ enceinte bluetooth	536,99	98,45	98,45	438,54
	x	3 amplis station music	741,20	111,18	111,18	630,02
		<i>sous-total</i>	<i>9 720,51</i>	<i>1 741,53</i>	<i>4 568,10</i>	<i>5 152,41</i>
matériel informatique et logiciels		ordi portable Dell	551,27	137,82	528,31	22,96
		logiciel EBP	2 152,80	430,56	2 152,80	-
		Logiciel instrumenthèque	660,00	132,00	396,00	264,00
		ordinateur secrétariat	1 376,00	275,20	665,07	710,93
	x	ordinateur portable coordo	612,00	127,50	127,50	484,50
		<i>sous-total</i>	<i>5 352,07</i>	<i>1 103,08</i>	<i>3 869,68</i>	<i>1 482,39</i>
TOTAL			50 958,05	6 281,77	20 013,77	31 018,69

1 cb détruite

1 sax détruit

ANNEXE 3

Subvention reçues en 2019/20

Origine de la subvention	Nature de la subvention	Montant	commentaires
Pays de Châteaugiron Communauté	fonctionnement	172 680,00	subvention à l'élève de musique habitant le territoire
	Musique à l'école	15 566,00	fixe
	compensation fluides	10 780,36	compensation totale
	aide au poste de secrétariat	9 624,00	
	Sous Total	208 650,36	
	investissement annuel	3 000,00	pour achat matériel de musique
investissement exceptionnel	11 230,00	pour achat matériel de musique	
	Total Pays de Châteaugiron	222 880,36	
Département d'Ille et Vaine	Fonctionnement	38 773,00	fixe depuis 5 ans
	Musique à l'école	13 447,95	
	Total Département	52 220,95	50% des dépenses réelles
Ville de Châteaugiron	Fonctionnement	2 349,00	pour danse et théâtre uniquement
	TOTAL GÉNÉRAL	277 450,31	



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

ECOLE PAUL LE FLEM

-

20 TER RUE AU PREVOT
35 410 CHATEAUGIRON

-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Remboursements de frais aux administrateurs

Personnes concernées : Les membres du Conseil d'Administration

Modalités :

Les administrateurs de l'association Paul Le Flem ont engagé des dépenses dans le cadre des activités de la structure (achat de matériels, frais de réception et de déplacements, avances diverses, ...). Ces derniers ont donc été remboursés à l'euro près de leurs engagements financiers, ou selon des modalités similaires aux salariés de l'association également concernés.

Montant total des remboursements relevés sur l'exercice 2019 / 2020 : 540 €

Fait à RENNES,

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé électroniquement le 26/01/2021 par
Julien Basle

Julien BASLÉ – Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

